

N° CG 2006/III – 7°/11
Séance du 23 juin 2006



**APPROBATION DES STATUTS DU FUTUR ETABLISSEMENT PUBLIC
INTERDEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE**

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la création de l'établissement public interdépartemental d'archéologie dénommé « Service interdépartemental d'archéologie rhénan » au 1^{er} septembre 2006, avec transfert de compétence au 1^{er} janvier 2007 et ayant son siège à Sélestat.
- ❖ Approuve les statuts de cet établissement.
- ❖ Adopte la clef de répartition du montant des contributions des deux Départements.
- ❖ Désigne les quatre membres titulaires et quatre suppléants qui siègeront au conseil d'administration au titre du Département du Haut-Rhin :

Titulaires :

M. Charles BUTTNER
M. Charles WILHELM
Mme Brigitte KLINKERT
M. Michel HABIG

Suppléants :

M. Daniel WEBER
M. Christian CHATON
M. Michel HABIB
M. Pierre SCHMITT

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 27 JUIN 2006
Publication 30 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER